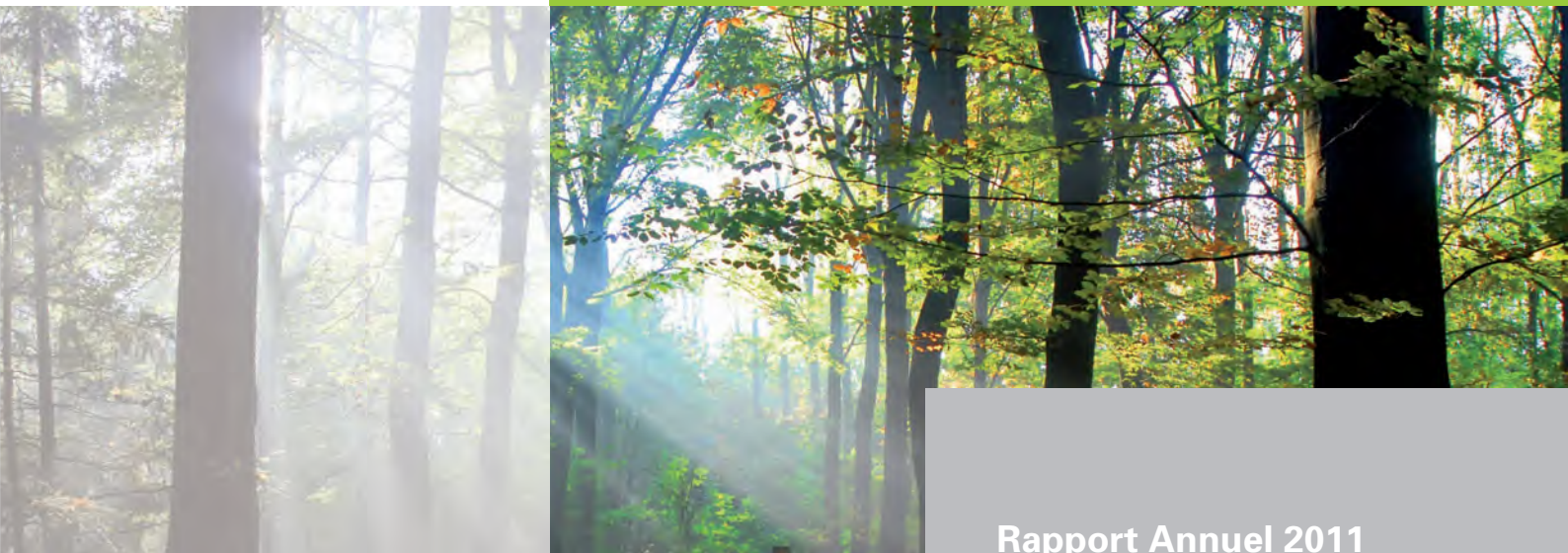




Rapport Annuel 2011



Raiffeisen

Eng Bank, méi no bei lech

TABLE DES MATIERES

LES ORGANES DE LA SOCIETE	4 - 7
AVANT-PROPOS	10 - 11
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	14 - 17
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	18 - 25
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	28 - 29
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010	32 - 35
- Bilan et postes hors bilan	32 - 33
- Compte de profits et pertes	34 - 35
ANNEXE AUX COMPTES	36 - 80
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	82

Conseil d'Administration

Paul LAUTERBOUR	Président honoraire (Président jusqu'au 30 juin 2011)
Ernest CRAVATTE	Président (depuis le 1 ^{er} juillet 2011)
Marion DIDIER	Vice-président
Guy SUTOR	Vice-président
John BOUR	
Marc FISCH	
Marco GAASCH	
Guy HOFFMANN	
Albert HUBERTY	
Léon MEYERS	
Joseph RAUCHS	
François ROSSLER	
Martine SCHAEFFER	
Henri STRENG	

Comité de Direction

Ernest CRAVATTE	Président du Comité de Direction (jusqu'au 30 juin 2011)
Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction (depuis le 1 ^{er} juillet 2011)
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction (depuis le 1 ^{er} juillet 2011)
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction



De gauche à droite :

*Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction;
Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration;
John Bour, Vice-Président du Comité de Direction;
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction;
Paul Lauterbour, Président honoraire du Conseil d'Administration.*

Conseiller du Comité de Direction

Marc Meyers

(depuis le 1^{er} janvier 2012)

Directeurs

Pierre BACK	Ressources Humaines
Romain FUNK	Coordination Commerciale et Communication
Paul MARCY	Risk Management
Eric PEYER	Projet R-Go
Mex THILL	Crédits

Sous-directeurs

Tom GRUNEISEN	Juridique
Marco HEINTZ	Organisation
Alain RIES	Marchés Financiers, Trésorerie
Jacques SCHANCK	Réseau des Agences
Guy WEYDERT	Gestion Patrimoniale
Jean-Marie WILDGEN	Réseau des Agences
Laurent ZAHLES	Entreprises



Attachés à la Direction

Guy EMERING	Entreprises
Arnold MARX	Entreprises
Romain MAZOUIN	Gestion Patrimoniale
Gilbert PUTZ	Back - Office
Fränk SCHAACK	Juridique
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Carlo STOEVER	Marchés Financiers, Trésorerie

Audit Interne

Michel DETZEN

Compliance

Claude BORSCHETTE



*Le futur siège principal de la Banque Raiffeisen
naît à Leudelange*



Parallèlement à la modernisation continue de son réseau des agences, la Banque Raiffeisen construit un nouveau siège à Leudelange, dans la zone d'activité « am Bann ». La pose officielle de la première pierre a eu lieu le 13 octobre 2011 en présence de M. Luc Frieden, ministre des Finances.





Guy HOFFMANN
Président du
Comité de Direction



Ernest Cravatte
Président du
Conseil d'Administration

L'année 2011 a été marquée par des évolutions et des révolutions dans les pays du monde arabe et par le renversement de plusieurs chefs politiques. Ces événements lointains pour le Luxembourg traduisent néanmoins l'instabilité politique aux portes de l'Europe. Cette Europe, qui cherche encore aujourd'hui de nouvelles solutions afin d'endiguer les dettes colossales accumulées par certains pays, vient de vivre l'événement inouï qu'est la quasi-faillite avouée d'un Etat membre de la zone Euro. Les citoyens européens voient, en conséquence, mis en question des acquis naguère encore sacro-saints et garants de la cohésion sociale.

Dans cet environnement politique et économique particulièrement chahuté, Raiffeisen a vécu une nouvelle année de développement important, tant au regard de la confiance que lui témoignent ses clients de plus en plus nombreux qu'au regard de ses résultats financiers. Le devenir de notre banque est conditionné par un engagement de continuité et de prudence. N'ayant enregistré ni un déclin de son volume d'affaires ni un recul de ses résultats en 2011, Raiffeisen est fière de ce qu'elle a atteint, mais sait rester modeste et prudente face à un contexte mondial, européen et national particulièrement exigeant.

Le résultat record de Raiffeisen en 2011 est dû à plusieurs facteurs :

1. Une nette augmentation de la clientèle de la Banque : La satisfaction de notre clientèle, actuelle et prospective, reste notre objectif principal ; cet objectif constitue un motivant puissant pour nos collaborateurs.
2. Les dépôts effectués par la clientèle privée ont progressé de plus de 8%, ce qui témoigne une fois encore de la confiance dont nos clients et nos membres nous font bénéficier. Dans le contexte bancaire houleux et en per-

pétuelle réorganisation, la Banque Raiffeisen garde le cap qu'elle s'est fixé. Elle reste une banque de proximité, solidement ancrée dans la société luxembourgeoise avec des dirigeants accessibles et présents au Grand-Duché.

3. En contrepartie des nouveaux dépôts, les prêts et crédits qui ont pu être accordés aux particuliers et aux entreprises ont augmenté de 10,2 % en 2011. L'essentiel des prêts réalisés auprès de la clientèle privée porte sur des crédits immobiliers. Les prêts aux entreprises témoignent du support actif que Raiffeisen apporte aux acteurs de l'économie luxembourgeoise.

Les études TNS-Ilres confirment une fois de plus la Banque Raiffeisen comme la banque la plus appréciée par ses clients, avec le taux de satisfaction le plus élevé parmi les banques de la place.

C'est dans le souci de toujours mieux servir notre clientèle et d'offrir à nos collaborateurs des conditions de travail optimales que la première pierre du nouveau siège social a été posée le 13 octobre 2011 à Leudelange, en présence de Monsieur le ministre des Finances Luc Frieden. Le bâtiment est de conception contemporaine, transparente, fonctionnelle, écologique, témoignant ainsi de notre philosophie et de nos valeurs. Il sera prêt à accueillir les clients et collaborateurs dès la fin de l'année 2013. Nous poursuivons simultanément la modernisation systématique de nos agences, afin d'offrir un service de qualité et un environnement attractif à nos clients. La Caisse Raiffeisen de Mamer s'est établie dans un nouvel immeuble inauguré en 2011. Les agences Diekirch et Mondorf ont été entièrement rénovées. Cette politique sera reconduite en 2012, notamment avec un nouveau siège pour la Caisse Raiffeisen Canton de Remich et les projets qui sont en cours à Dudelange, Ettelbrück, Kayl et Mersch.

AVANT-PROPOS

Avec un accroissement du nombre des employés de plus de 20% sur les 5 dernières années, la Banque peut compter à la fin 2011 sur 530 collaborateurs. Le recrutement de jeunes talents et la mise en œuvre de programmes de formation continue sont primordiaux pour continuer à offrir le meilleur service à nos clients et pour contribuer à faire de la Banque un acteur socio-économique de plus en plus important.

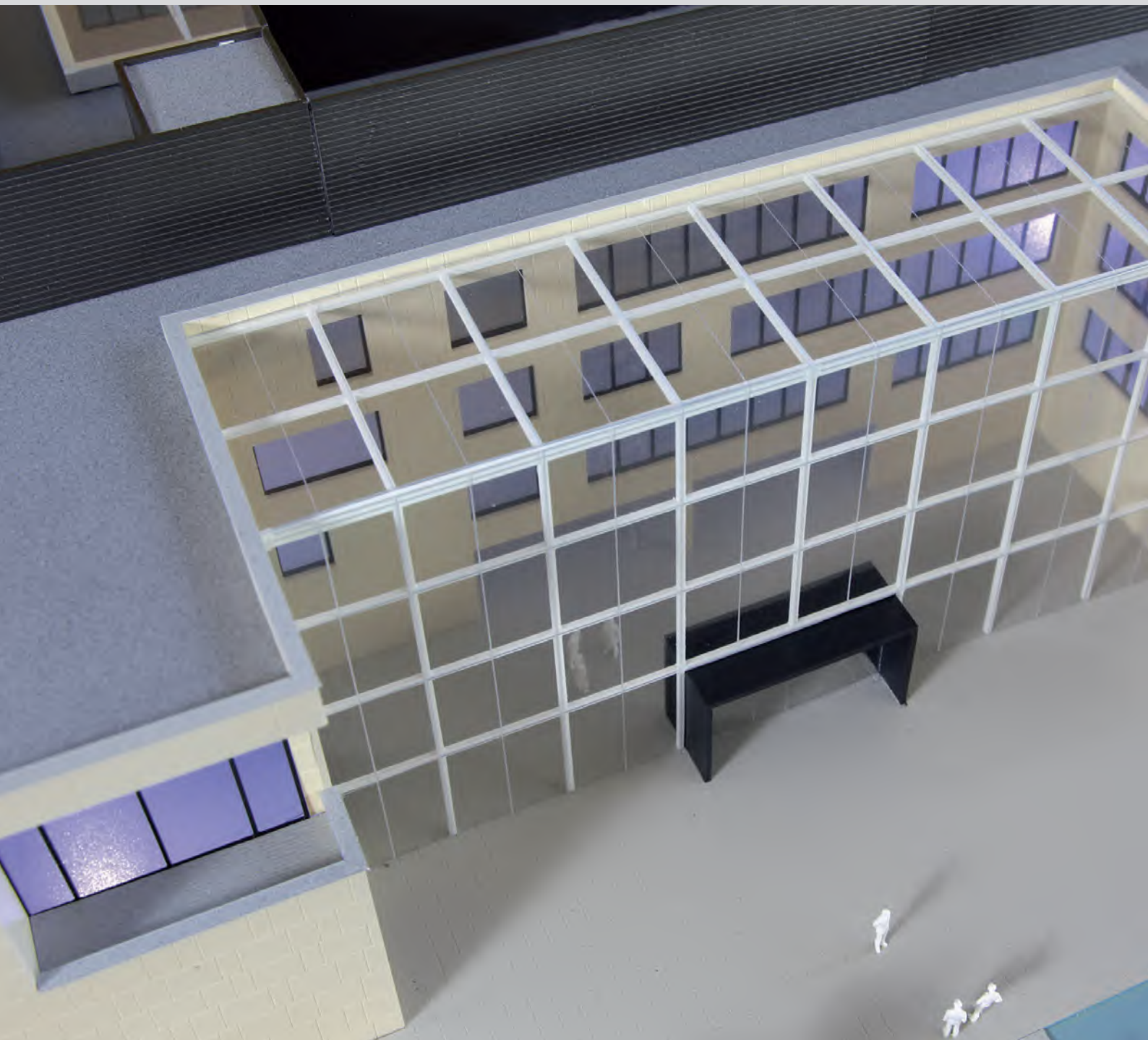
Dans un environnement bancaire et monétaire en perpétuel mouvement, nous restons concentrés sur nos 3 métiers de base. **Le service à la clientèle particulière**, notamment dans les domaines de l'épargne et des prêts et crédits, reste au centre des activités de la Banque. Le département **Entreprises** a pour vocation de servir les acteurs économiques du pays et de leur offrir les outils monétaires et financiers nécessaires à leur développement. Avec notre **Gestion Patrimoniale**, forte de sa collaboration avec la banque suisse Vontobel, nous continuons à élaborer une gamme de produits de plus en plus complète et pertinente, afin de satisfaire les clients les plus exigeants à la recherche de solutions sur mesure.

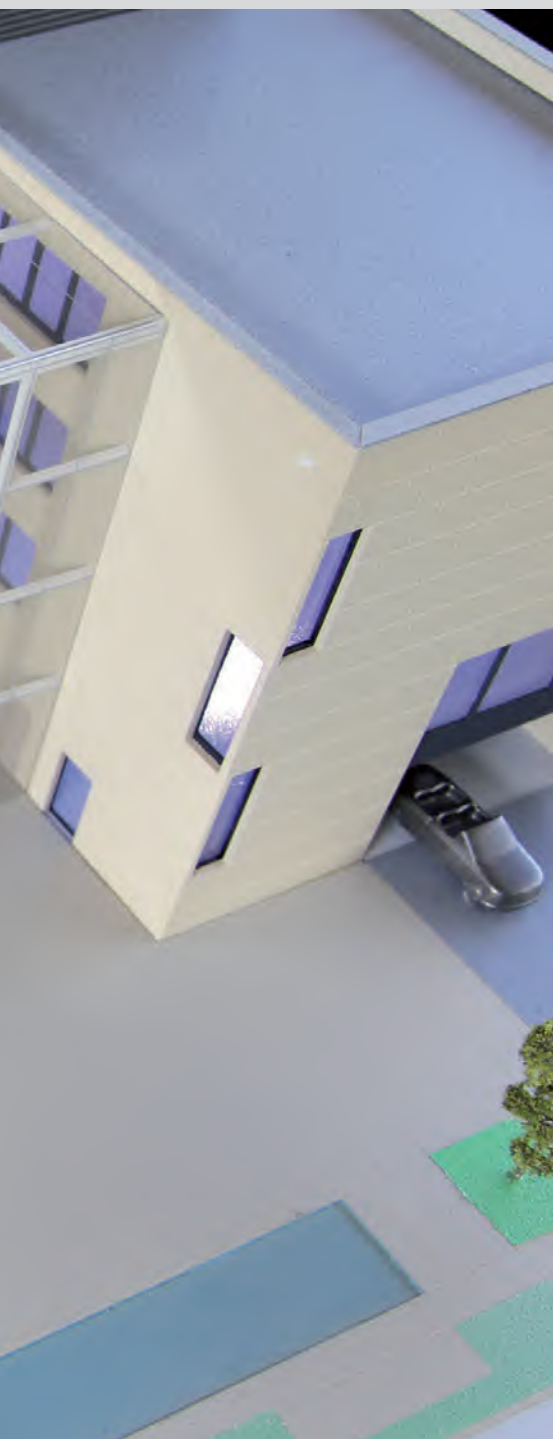
Les évolutions favorables de cette année 2011 démontrent une fois encore que le **modèle bancaire coopératif** reste une valeur sûre dans un monde particulièrement incertain. L'essence même de ce modèle coopératif s'exprime à travers notre profond respect à l'égard de nos clients et membres et l'écoute attentive que nous prêtons à leurs besoins et préoccupations. Plutôt qu'un profit immédiat ou à court terme, nous recherchons des relations durables, orientées sur le long terme, avec nos partenaires et nous privilégions une gestion prudente de nos avoirs comme de ceux de nos

clients. Nous partageons les valeurs coopératives à tous les niveaux de la Banque. Ceci constitue la condition nécessaire de la confiance qui nous est accordée.

L'année 2012 est l'année internationale des coopératives sous l'égide de l'Organisation des Nations unies. C'est l'occasion, pour notre Banque, d'apporter une nouvelle fois la preuve que son modèle commercial fondé sur la solidarité garde toute sa valeur, même et tout particulièrement dans un environnement de crise, instable et aux implications imprévisibles.

Notre profond enracinement dans le tissu économique luxembourgeois, notre politique de proximité et de transparence, la motivation et l'engagement personnel de nos collaborateurs qui sont toujours à l'écoute de leurs clients et partenaires, nous permettent d'accompagner nos clients dans les choix importants de leur vie professionnelle et privée. La stabilité de la Banque s'affirme au travers des tempêtes financières. Elle reste depuis plusieurs années la banque avec le plus haut taux de satisfaction, de la clientèle au Luxembourg. Ceci est pour nous un élément indéniable de satisfaction, mais surtout un important défi pour l'avenir. Nous sommes déterminés à le relever !





Le futur siège, conçu par le bureau « architecture & urbanisme 21 worré & schiltz » séduira par un design à la fois moderne et fonctionnel. La façade avant du bâtiment traduit l'ouverture et la transparence, conformément à la philosophie d'entreprise de la Banque.

La Banque Raiffeisen a toujours assumé sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement. Le nouveau siège (surface totale : 10 114 m², temps de construction estimé : 2 ans) a non seulement été conçu dans le respect des dispositions en vigueur en matière de protection de l'environnement, mais des mesures supplémentaires ont été prises pour ménager les ressources naturelles.

**RAPPORT CONSOLIDE
DE GESTION**

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque et les Caisses Raiffeisen.

L'environnement économique dans lequel la Banque a évolué en 2011 a été impacté par la crise de la dette souveraine, alors qu'il se stabilisait à peine suite à la crise bancaire de 2008. Le niveau d'activité actuel en Europe est ainsi toujours inférieur à ce qu'il était fin 2007, avant la crise. Au premier semestre 2011, soucieuse de contenir l'inflation, la Banque Centrale Européenne a augmenté par 2 fois son taux directeur de 0,25 %, le faisant passer de 1 % à 1,25 % en avril, puis à 1,50 % fin juin. Les risques de contraction économique devenant plus importants en fin d'année, la BCE a ensuite baissé par deux fois son taux directeur de 0,25 %, respectivement les 9 novembre et 14 décembre, le taux directeur retrouvant alors son niveau de début d'année, soit 1 %. Les bourses ont reflété le pessimisme sur la situation économique et son évolution ; les indices européens ont tous clôturé l'année sensiblement en dessous de leur niveau de l'année précédente, avec des reculs plus marqués pour les pays du sud de l'Europe (-24,5 % pour Milan, -28,2 % pour Lisbonne), l'indice composite Stoxx 50 terminant l'année à -8,8 %. L'indice américain S&P 500 a clôturé l'année à son cours d'ouverture : les progressions de 2010 et de 2009 n'ayant pu compenser les 40 % perdus en 2008, le niveau de la clôture 2011 de cet indice était de 17 % inférieur à celui de 2007.

Au niveau domestique, le Luxembourg étant une petite économie ouverte, celle-ci a forcément subi l'influence de ce contexte économique mondial défavorable. Les atouts particuliers du Grand-Duché lui permettent néanmoins d'afficher un PIB en croissance de 2 % pour 2011.

Dans ce contexte économique difficile pour la troisième année consécutive et dans un environnement domestique toujours très concurrentiel, les activités de la Banque, particulièrement la récolte des dépôts de la clientèle privée et l'octroi de crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ont poursuivi leur croissance.

La banque universelle indépendante qu'est Raiffeisen a continué, démontrant encore ses valeurs d'engagement, de proximité et de dynamisme, à servir l'économie luxembourgeoise, tout en affichant une grande prudence. En parallèle, la Banque a poursuivi son ambitieux plan d'investissement dans la modernisation de ses infrastructures, en mettant en place un vaste programme de remplacement de l'ensemble de ses applicatifs informatiques par un nouveau progiciel intégré, en modernisant son réseau d'agences et en initiant la mise en chantier d'un nouveau siège social.

Bilan

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'élève à 5 924 millions d'euros, en hausse de 1 % par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Au passif du bilan, cette croissance résulte principalement d'une augmentation des volumes des dettes envers la clientèle non bancaire, qui sont passés de 4 695,1 millions au 31 décembre 2010 à 4 796,0 millions d'euros à la fin de l'exercice 2011, soit une hausse de 2,2 %. Les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes représentées par un titre inclus) progressent de 2,6 % et constituent avec 87 % la source de refinancement la plus importante de la Banque. La progression des dépôts des personnes physiques de 8,5 % a été particulièrement importante.

Les engagements envers les contreparties du secteur bancaire s'établissent à 369,4 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ils ne représentent plus que 6,2 % du passif, réduisant ainsi la dépendance de la Banque des sources de financement volatiles.

A l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle publique et privée, aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises a connu une croissance de 10,3 % (opérations de crédit-bail incluses).

Les créances sur la clientèle s'élèvent à 4 129,3 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 3 746,1 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. Cette croissance, reflet du développement des prêts au logement des personnes physiques et des prêts immobiliers aux sociétés montre, une fois encore, le développement du rôle de la Banque dans le soutien aux investissements nationaux.

Les placements en valeurs mobilières à revenu fixe ont diminué de 110,4 millions d'euros ou 11,2 %, la Banque ayant diminué son exposition aux risques souverains et bancaires. Les créances sur les établissements de crédit ont diminué de 28 % pour atteindre 664,2 millions d'euros, réduisant ainsi l'exposition globale de la Banque aux variations des marchés financiers. En même temps, les avoirs en caisse et les dépôts auprès de la Banque Centrale ont plus que doublé.

Compte de profits et pertes

Après deux ans de stabilité à un niveau très bas, les taux d'intérêts ont connu une croissance durant la première moitié de l'année, pour décroître ensuite.

La hausse du produit net d'intérêts de 8,4 millions d'euros ou 10,4 % d'un exercice à l'autre s'explique ainsi principalement par la croissance des volumes des dépôts et des crédits à la clientèle, résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.

Le résultat net des commissions s'élève à 14,3 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à l'exercice 2010.

Cette croissance maintenue sur plusieurs exercices traduit le développement continu des activités de crédit et de gestion patrimoniale.

Le résultat net d'opérations financières s'établit à 1,8 million d'euros en conséquence de l'arrivée à maturité et de cession de certains titres du portefeuille de placement provisionnés antérieurement suite aux dégradations des marchés financiers.

Le produit net bancaire (somme du produit net d'intérêt, du résultat net de commissions, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) montre ainsi une croissance de 10,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts d'exploitation de la Banque (frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels) sont en forte hausse, de 14,9 % par rapport à l'exercice précédent, en raison des charges ponctuelles engagées pour le programme de modernisation des systèmes informatiques de la Banque. La croissance de ce poste limité aux coûts récurrents d'exploitation (ne comprenant pas les coûts spécifiques de projets ponctuels) s'établit à 5,4 %.

Les frais de personnel, principal poste de dépenses de la Banque, ont augmenté de 7,1 % par rapport à l'exercice 2010, en particulier suite à la hausse du nombre moyen de salariés, et pour partie par l'impact des augmentations

barémiques et des tranches indiciaires. Les effectifs de la Banque sont passés de 490 à 512 équivalents temps plein au cours de la période soit une hausse de 4,5 %.

Les autres frais administratifs connaissent une hausse très importante de 7,3 millions d'euros, soit 28,4 %, due au plan volontariste de modernisation de l'infrastructure informatique. Les frais administratifs récurrents connaissent une hausse plus limitée de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent.

La stricte application de sa politique de prudence dans la gestion du risque de son portefeuille de crédits a conduit la Banque à une dotation nette aux corrections de valeurs sur créances de 1,8 million d'euros, ainsi qu'à une dotation nette de 5,5 millions d'euros notamment sur des risques de titres souverains du portefeuille immobilisé. La Banque considère avoir ainsi couvert l'intégralité des risques de crédit identifiés au courant de l'exercice et, en particulier, son exposition à la dette souveraine de la Grèce qui est ainsi provisionnée à hauteur de 80 % de sa valeur comptable.

La Banque n'a procédé, pour l'établissement de ses comptes, à aucun changement dans ses méthodes de comptabilisation et de son approche particulièrement prudente dans le traitement comptable des frais généraux et des provisions. Elle n'a fait aucun usage des possibilités de compensations de corrections de valeur par des postes de provisions générales ou de réserves. Elle a continué à appliquer rigoureusement ses principes d'évaluation particulièrement prudents.

Compte tenu des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2011 un bénéfice net de 17,24 millions d'euros, contre 16,57 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 0,67 million d'euros ou 4,1 %. Ce résultat, conjugué au renforcement des effectifs et à la modernisation de l'infrastructure, permettra un maintien de la croissance dans les années à venir, malgré les incertitudes pesant sur l'environnement économique futur.

Le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé), sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 8 720 171,99 EUR et représente environ 50 % du résultat consolidé.

Proposition de répartition du bénéfice net au 31.12.2011

Résultat net de l'exercice : 8 720 171,99 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A : 4 366 305,80 EUR
(dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 1 494 629,10 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B : 4 353 866,19 EUR
(dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 1 490 370,90 EUR)

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.

LES ACTIVITES DE LA BANQUE

Particuliers

Dans un environnement difficile, marqué par la crise de la dette souveraine, Raiffeisen a su renforcer sa position concurrentielle dans tous ses domaines d'activité. Les bouleversements ayant secoué les marchés financiers surtout au deuxième semestre 2011 ont à nouveau amené des clients à opter pour la sécurité et la prudence.

Raiffeisen a maintenu sa démarche commerciale prudente, une approche qui inspire confiance et qui est un des leviers de motivation les plus importants pour notre clientèle dans le choix de leur banque. La structure coopérative de Raiffeisen implique en effet que l'intérêt des clients et des membres prime sur la maximisation du profit.

L'acquisition de nouveaux clients et le développement de la clientèle existante ont permis à la Banque de réaliser une croissance soutenue de ses activités.

Les **prêts et crédits** accordés ont connu une augmentation de plus de 10 % en 2011 et reflètent le support actif que la Banque Raiffeisen apporte aux acteurs de l'économie luxembourgeoise. Les prêts au logement constituent la majeure partie du portefeuille des crédits. Dans ce domaine, la Banque a pu augmenter ses parts de marché tout au long des dernières années, sans pour autant changer son approche prudente quant aux critères d'octroi.

Les dépôts de la clientèle privée sont en augmentation de 8,5 %, croissance qui reflète entre autres les efforts entrepris en 2011 pour offrir des solutions d'épargne combinant un rendement intéressant à une garantie de capital. Citons, à titre d'exemple, les produits de placement de type Step-Up – une formule de dépôt à terme à taux progressif - qui ont été appréciés par les clients à la recherche d'un rendement attractif allié à la sécurité des capitaux.

Les produits **d'assurance-épargne** émis par Raiffeisen-Vie combinent rendement intéressant, protection des proches et avantages fiscaux. Les primes collectées ont connu une évolution positive grâce à des actions très ciblées dans les agences et une meilleure notoriété de ces produits résultant des actions de promotion communes avec notre partenaire Cactus.

Dans le domaine des assurances toujours, notons que l'évolution des **assurances solde restant dû** allait de pair avec l'évolution du volume des prêts immobiliers.

Au niveau des **cartes de paiement**, l'année 2011 a été marquée par l'introduction par la communauté bancaire luxembourgeoise de la carte de débit **V-Pay** remplaçant la carte Maestro. L'introduction des cartes V-Pay, dotées d'une puce électronique, marque une étape importante dans l'évolution des mesures de sécurisation des cartes de débit. Signalons dans ce contexte que la Banque a par ailleurs considérablement augmenté le nombre des cartes de crédit distribuées à ses clients.

Parallèlement à l'accroissement des activités de la clientèle particulière, la plateforme de transactions bancaires en ligne, Raiffeisen.Net, a enregistré une hausse de 9,5 % de ses utilisateurs et de 11,1 % des transactions effectuées en ligne.

Dans le but de promouvoir nos solutions pour étudiants, dont principalement les prêts étudiants et les moyens de paiement Green Code, Raiffeisen a lancé en juillet 2011 une action intitulée « A star is born ». L'objectif était d'augmenter la notoriété de la Banque auprès des jeunes diplômés et de les informer des solutions bancaires proposées par Raiffeisen.

En février 2011, une nouvelle série d'avantages extra-bancaires a été intégrée dans l'offre « **Green Code** », destinée aux jeunes clients de 12 à 26 ans. Citons à titre d'exemple les tickets de cinéma et l'abonnement fitness à tarif réduit, ainsi que des concours organisés tout au long de l'année permettant de gagner des entrées gratuites à des concerts et activités de loisirs.

Dessiner, illustrer ou assembler les idées autour du sujet « Doheem ! Weis eis deng Welt » (Chez toi ! Fais-nous entrer dans ton univers) pour les jeunes âgés de 4 à 18 ans ; tel était le défi lors de la 41^e édition du Concours de Dessin International Raiffeisen. Couramment appelé « **Molconcours** » et connu depuis plus d'une génération au Luxembourg, l'édition 2011 a rassemblé près de 26.000 travaux, dont 3.000 ont été retenus et récompensés.

La Banque Raiffeisen souligne, par les thèmes qu'elle choisit chaque année pour ce concours, l'intérêt qu'elle porte aux jeunes et à leur manière de voir le monde, illustrant ainsi la devise « Eng Bank, méi no bei lech » (Une banque, plus proche de vous)

Raiffeisen, N° 1 dans les critères satisfaction et fidélité des clients.

Les efforts engagés quotidiennement par la Banque Raiffeisen en vue d'assurer le meilleur service à ses clients se voient récompensés une nouvelle fois par les meilleurs scores lors des enquêtes annuelles réalisées par l'institut indépendant TNS ILRES. Cette étude, menée sur le marché bancaire des particuliers au Luxembourg, souligne que les clients Raiffeisen sont les plus satisfaits de leur relation bancaire et les plus fidèles à leur banque, et ce depuis plusieurs années consécutives.

Fière de ce succès, Raiffeisen tient à remercier tous ses clients pour la confiance qu'ils ont accordée à la Banque et s'engage à leur offrir dans l'avenir la même qualité de service.

Clientèle Professionnelle

Le service à la clientèle professionnelle demeure l'un des principaux axes stratégiques du développement de la Banque Raiffeisen. Principalement orientée vers les entreprises familiales, la Banque a continué à déployer ses efforts au niveau de l'accompagnement de ses clients professionnels et à se positionner encore davantage en tant que partenaire fiable du monde des entreprises.

En collaboration avec le réseau des Agences et avec le département Gestion Patrimoniale, le département Entreprises s'est engagé à offrir en permanence un service de qualité élevée et à couvrir au mieux l'ensemble des besoins de la clientèle professionnelle, tant pour le compte de leur entreprise que de la vie privée des associés et de leurs employés. Ces efforts se sont soldés en 2011 par une augmentation conséquente et équilibrée de notre base de clients et des volumes traités.

Historiquement très attachée au développement des activités des secteurs agricole et viticole, Raiffeisen demeure le partenaire de référence dans ce domaine. La Banque a témoigné de son support à ce secteur d'activité en participant à diverses manifestations dont, entre autres, la Foire Agricole avec un stand d'information présentant la panoplie de ses solutions et services bancaires. Raiffeisen a ainsi réussi à consolider sa position dans ce segment important.

Gestion Patrimoniale

Au fil de l'année 2011, les marchés boursiers ont peu à peu perdu de leur attractivité et ceci principalement à cause de la crise de la dette souveraine.

Au fur et à mesure que cette crise s'est accentuée - risque de faillite évoqué pour certains pays, abaissement des notations, expositions importantes de grandes banques internationales sur les pays PIIGS (Portugal, Italie, Irlande, Grèce, Espagne) -, la clientèle s'est focalisée sur des solutions simples et transparentes avec comme but principal la préservation du capital et la protection de son patrimoine.

Tenant compte de ces conditions difficiles sur les marchés financiers, qui ont mené à une insécurité persistante, et de la demande de la clientèle, la Banque Raiffeisen a émis plusieurs produits de taux, notamment des 'Step-Up' ainsi qu'un produit structuré basé sur l'évolution des cours des métaux précieux. Le conseil classique s'est principalement axé autour des solutions à faible risque.

Ainsi, le département Gestion Patrimoniale a pu élargir sensiblement sa clientèle tout en continuant à renforcer la relation et les liens privilégiés avec ses clients existants. Être à l'écoute pour ensuite proposer une solution adaptée et durable sont les objectifs principaux poursuivis par les conseillers du département de la Gestion Patrimoniale.

Des présentations dites 'tables rondes' organisées à travers le pays ont permis de communiquer avec les clients sur les évolutions et perspectives des marchés financiers. En collaboration avec la banque suisse Vontobel, la Banque organisait en outre pour la troisième année consécutive une conférence sur la situation des marchés.

Projets

T24/ZEB

Tout au long de l'année 2011, la Banque a poursuivi ses efforts en vue de la modernisation de son infrastructure informatique.

Risk Management

En 2011, la Banque a rattaché à la fonction Risk Management les services « Sécurité » et « Assurances », dans l'intention de centraliser les éléments essentiels à la gestion, à l'évaluation et au traitement des risques (ICAAP, programme d'assurances et recensement des incidents).

Par ailleurs, la Banque a continué à développer et à consolider le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP) notamment en complétant les méthodologies d'évaluation de certains risques, ceci afin de mieux répondre au contexte réglementaire et économique changeant.

La politique complète de la Banque en matière de risques est détaillée dans la note 3 de l'Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Structures

Raiffeisen a poursuivi en 2011 le programme de modernisation de son réseau d'agences. L'agence de Mondorf a été complètement réaménagée, tandis que l'agence de Mamer a ouvert ses portes dans un nouvel immeuble.

L'agence à Hosingen, dont les infrastructures ne suffisaient plus aux exigences de qualité que Raiffeisen s'impose, a fermé ses portes fin décembre 2011, les clients de l'agence ont été accueillis par l'agence Diekirch qui a été intégralement rénovée et agrandie.

Le réseau des caisses et agences comprend 46 points de vente au 31.12.2011 ; s'y ajoute un réseau de 48 guichets automatiques Raiffeisen.

Compte tenu du développement positif de ses activités, la Banque a maintenu sa politique active de recrutement de nouveaux collaborateurs en 2011. L'effectif a ainsi évolué de 19 unités pour atteindre 530 employés au 31 décembre.

Le nombre des collaborateurs de la Banque ayant augmenté de plus de 20 % au cours des 5 dernières années, les locaux du siège actuel à Luxembourg/Merl ne satisfont plus aux besoins d'espace actuels et futurs.

De ce fait, la Banque a décidé la mise en chantier d'un immeuble à Leudelange, destiné à accueillir le futur siège principal de la Banque Raiffeisen. En octobre 2011, la pose de la première pierre a été célébrée en présence de Monsieur Luc Frieden, ministre des Finances du Luxembourg. Le futur bâtiment à Leudelange offrira de la place pour 350 collaborateurs et il a été conçu dans le respect des exigences d'un développement durable. La nouvelle construction sera chauffée et climatisée à l'aide de dalles thermoactives, l'illumination sera dirigée par des capteurs de mouvement et une installation de collecte des eaux de pluie contribuera à la réalisation d'économies d'eau.

LES ACTIVITES DE LA BANQUE

En tant que banque coopérative luxembourgeoise, la Banque Raiffeisen convertit constamment les fonds confiés par ses clients en prêts et crédits accordés à l'économie luxembourgeoise. La Banque s'efforce en plus de contribuer au bon fonctionnement de la société en supportant, entre autres, diverses organisations qui œuvrent pour le développement social et l'aide humanitaire.

Citons, à titre d'exemple, le soutien financier accordé par le personnel et doublé par la Banque à la ligue HMC, le don effectué à la fondation FOCAL, organisation qui a comme mission la relance permanente de la recherche et de l'innovation au Luxembourg et finalement la collaboration, depuis plusieurs années déjà, avec l'association SOS Faim.





Parallèlement à la forte croissance des affaires, le nombre des collaborateurs de la Banque a augmenté de plus de 20 % au cours des 5 dernières années. Par conséquent, les locaux du siège actuel à Luxembourg/Merl ne satisfont plus aux besoins d'espace. Le nouveau siège principal à Leudelange offrira de la place pour 350 collaborateurs.

*Au Conseil
d'Administration
de
BANQUE
RAIFFEISEN
Société
Coopérative
Luxembourg*

Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé, de la situation financière consolidée de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés

BDO Audit
Cabinet de révision agréé
représenté par



Daniel CROISE

Luxembourg, le 18 avril 2012





Le futur siège à Leudelange permettra d'accueillir la clientèle privée et professionnelle dans des conditions optimales.

Le principe de l'espace des guichets ouverts, qui est mis en œuvre dans toutes les filiales locales, caractérisera aussi les locaux commerciaux de la filiale au sein du siège principal.

ACTIF	NOTES	2011	2010
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	49 907 860,89	24 499 742,97
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		278 450 212,97	240 167 937,49
b) autres créances		385 705 464,16	682 877 532,81
	4.1	664 155 677,13	923 045 470,30
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.32	4 129 292 325,06	3 746 094 332,78
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.32	106 238 052,60	93 841 644,23
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		363 433 454,03	354 284 588,24
b) d'autres émetteurs		508 912 489,75	628 501 615,29
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	872 345 943,78	982 786 203,53
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	2 010 039,50	2 444 783,51
Participations	4.3, 4.8	913 515,27	960 148,84
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	13 648 455,21	13 651 309,20
Actifs incorporels	4.8	11 126 535,40	9 198 302,90
Actifs corporels	4.8, 4.9	43 763 164,74	39 092 735,02
Autres actifs	4.7	3 025 941,17	5 076 572,94
Comptes de régularisation		27 589 682,42	27 663 214,07
TOTAL DE L'ACTIF		5 924 017 193,17	5 868 354 460,29

HORS BILAN	NOTES	2011	2010
Passifs éventuels		217 457 287,39	195 146 627,69
<i>dont cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	4.24	74 249 407,94	63 505 766,32
Engagements	4.25, 4.32	821 535 196,28	725 177 178,18

(chiffres exprimés en euros)

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011

PASSIF	NOTES	2011	2010
Dettes envers les établissements de crédit :			
a) à vue		25 455 964,79	110 135 895,26
b) à terme ou à préavis		343 931 525,24	355 977 331,50
	4.14	369 387 490,03	466 113 226,76
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		590 585 075,61	662 127 019,46
b) autres dettes		4 205 446 650,54	4 032 928 561,23
<i>ba) à vue</i>		<i>2 845 690 234,65</i>	<i>2 966 916 905,75</i>
<i>bb) à terme ou à préavis</i>		<i>1 359 756 415,89</i>	<i>1 066 011 655,48</i>
	4.14, 4.22	4 796 031 726,15	4 695 055 580,69
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation	4.14	334 888 824,77	305 153 889,20
Autres passifs	4.15	33 654 151,12	20 272 820,11
Comptes de régularisation		20 290 687,78	16 165 642,76
Provisions :			
a) provisions pour impôts		6 328 706,48	8 404 179,30
b) autres provisions		76 673 914,75	75 500 030,83
	4.17, 4.31, 4.36	83 002 621,23	83 904 210,13
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	42 500 000,00	55 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	12 836 433,23	12 527 348,02
Fonds pour risques bancaires généraux		10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises	4.19	213 675,00	187 700,00
Réserves	4.19	203 332 821,72	186 767 687,43
Résultat de l'exercice	4.19, 4.20	17 237 541,24	16 565 134,29
TOTAL DU PASSIF		5 924 017 193,17	5 868 354 460,29

(chiffres exprimés en euros)

COMPTE DE PROFIT ET PERTES CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2011

CHARGES	NOTES	2011	2010
Intérêts et charges assimilées		82 096 988,37	66 498 999,12
Commissions versées		846 265,21	1 288 715,72
Perte provenant d'opérations financières		0,00	563 175,58
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.33, 4.34	39 358 227,91	36 745 172,96
dont :			
- salaires et traitements		32 699 890,15	30 937 844,57
- charges sociales		5 318 079,18	4 613 316,49
dont :			
- charges sociales couvrant les pensions		3 631 969,81	3 322 845,96
b) autres frais administratifs	4.35	33 059 817,03	25 755 733,95
		72 418 044,94	62 500 906,91
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		6 130 357,89	5 871 487,08
Autres charges d'exploitation	4.30, 4.36	257 777,93	3 565 332,75
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		10 873 172,61	12 213 858,84
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		5 505 808,65	2 783 959,78
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves		441 092,41	2 360 944,80
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.31	7 070 211,38	6 401 237,82
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		283 350,61	266 201,29
Résultat de l'exercice	4.19	17 237 541,24	16 565 134,29
TOTAL CHARGES		203 160 611,24	180 879 953,98

(chiffres exprimés en euros)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011

PRODUITS	NOTES	2011	2010
Intérêts et produits assimilés		170 720 507,59	146 748 527,19
<i>dont sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		<i>29 523 123,98</i>	<i>22 966 757,67</i>
Revenus de valeurs mobilières :			
a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable		10 539,12	5 034,35
b) revenus de participations		1 307 004,15	2 523 142,73
		1 317 543,27	2 528 177,08
Commissions perçues		15 182 900,39	15 019 470,36
Bénéfice provenant d'opérations financières		1 853 330,35	0,00
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		9 053 602,09	7 424 731,84
Autres produits d'exploitation	4.29, 4.36	4 900 720,35	9 027 142,99
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	132 007,20	131 904,52
TOTAL PRODUITS		203 160 611,24	180 879 953,98

(chiffres exprimés en euros)

BANQUE RAIFFEISEN ET CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES

**ANNEXE AUX COMPTES
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2011**

NOTE 1 - GENERALITES***Constitution et administration***

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la société a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont, à ce jour, des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois ainsi que les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la société, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de représentants des coopératives, associations et sociétés du secteur de l'agriculture et de la viticulture associées de la Banque, de représentants des Caisses Raiffeisen affiliées, d'un membre supplémentaire ainsi que du président et d'un membre du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES***Nature des activités***

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, de recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, de consentir des prêts et crédits, de gérer et d'administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, d'assister les Caisses Raiffeisen affiliées et d'effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible, selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois, telle qu'elle a été modifiée (« la loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2011, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées, qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/11	Fraction du capital détenu 31/12/10
<i>Parts dans les entreprises liées :</i>			
Immobilière Raiffeisen S.A	Luxembourg	99,9 %	99,9 %
Raiffeisen Ré S.A.	Luxembourg	99,9 %	99,9 %
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50,0 %	50,0 %
<i>Participations :</i>			
Lux World Fund Advisory S.A. Holding	Luxembourg	13,3 %	12,3 %
Lux-Avantage Advisory S.A. Holding	Luxembourg	18,9 %	19,2 %
Lux-Equity Advisory S.A. Holding	Luxembourg	9,9 %	10,9 %
Lux-Garantie Advisory S.A. Holding	Luxembourg	11,8 %	11,1 %
Luxcash Advisory S.A. Holding	Luxembourg	7,3 %	10,3 %
Lux-Sectors Advisory S.A. Holding	Luxembourg	8,5 %	9,3 %
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,0 %	10,0 %
Lux-EuroStocks Advisory S.A. Holding	Luxembourg	15,4 %	16,1 %
Lux-Croissance Advisory S.A. Holding	Luxembourg	4,4 %	4,7 %
Luxbond Advisory S.A. Holding	Luxembourg	9,9 %	7,4 %
Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	Luxembourg	11,9 %	11,7 %
Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	Luxembourg	5,9 %	5,6 %
Cetrel S.A.	Luxembourg	3,4 %	3,4 %
Europay S.C.	Luxembourg	6,7 %	6,7 %
Visalux S.C.	Luxembourg	6,2 %	6,2 %
Lux-Index US Advisory S.A. Holding	Luxembourg	6,5 %	5,0 %
Lux-Protect Advisory S.A. Holding	Luxembourg	3,6 %	5,1 %
Lux-Pension Advisory S.A. Holding	Luxembourg	11,0 %	11,4 %
Luxtrust S.A.	Luxembourg	1,3 %	1,3 %
Faber Digital Solutions S.A	Luxembourg	10,0 %	10,0 %

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments de l'actif, du passif, du hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opérations de change à terme couvrant des postes d'intérêts).

La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)**3. Instruments dérivés**

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés, tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et où l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour actifs à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risque au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables, mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques, sous réserve des dispositions transitoires.

La provision forfaitaire pour actifs à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe, émises ou garanties par des débiteurs du secteur public de pays industrialisés et qui sont censées être refinancées par des fonds propres, sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'une créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to-market ».

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans les entreprises liées

Les participations et parts dans les entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)**10. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif, mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

i) Immobilisations incorporelles :	de 10 % à 33 %
ii) Constructions, installations techniques et agencement :	de 1,5 % à 25 %
iii) Systèmes informatiques :	de 10 % à 33 %
iv) Matériel de bureau, mobilier :	de 10 % à 25 %

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente d'une participation.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES

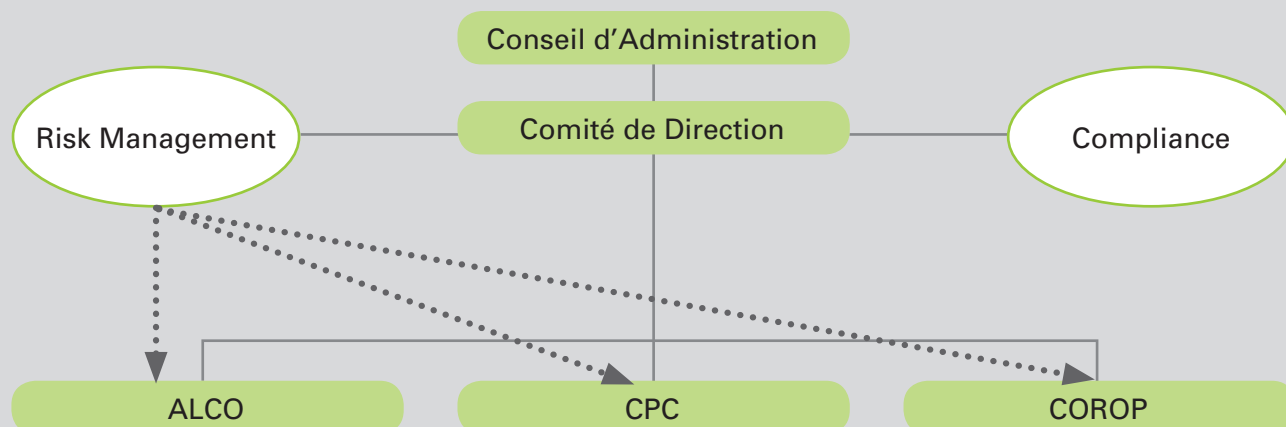
La Banque a pour objectif de développer ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant les valeurs, les intérêts à long terme et la pérennité de l'entreprise.

Dans un contexte économique international mouvementé et des marchés financiers toujours fébriles, la gestion des risques s'avère être un des éléments les plus importants pour assurer le bon fonctionnement de l'activité bancaire.

En 2011, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, la Banque s'est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support de la Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)**Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a défini l'organisation de la gestion des risques pour la Banque et les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il a fixé les grands principes et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il a confié la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe à une fréquence appropriée et au minimum annuellement sur la situation globale en matière de gestion des risques.

Comité de Direction

Le Comité de Direction applique et supervise la politique risque de la Banque dans le cadre de laquelle les concepts de mesure, les règles et les limites internes sont fixés. Ils sont documentés dans le Manuel des risques qui sert de référence à la Banque.

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur trois comités opérationnels (Cf Infra), présidés par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

ALCO - Comité Gestion Actif - Passif

L'ALCO est le centre de compétence pour les risques de marché et de liquidité.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et réunit les responsables des départements Finance et Contrôle, Marchés Financiers et Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels de bilan dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO donne son avis sur la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la gestion de la marge d'intérêt.

L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux, et est habilité à prendre des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect de la limite VaR globale telle qu'arrêtée par les organes directeurs de la Banque. L'ALCO est également le centre de compétence pour le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan » (CFP).

CPC - Credit Policy Comité

En tant que centre de compétences pour les risques de crédit et de concentration, le CPC met en œuvre les politiques en matière de gestion de ces risques ainsi que les procédures en matière de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Crédits, Entreprises, Finance et Contrôle, Coordination commerciale et Communication, Réseau Commercial et Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit les évolutions:

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

COROP - Comité Risque Opérationnel

Le COROP est en charge d'établir la cartographie des risques opérationnels et autres risques matériels de la Banque se dégageant de ses activités. Il s'appuie notamment sur un exercice d'autoévaluation impliquant toutes les fonctions métiers et de support. Le COROP est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les responsables des départements Back-Office, Compliance, Crédits, Informatique, Organisation, Réseau Commercial, Risk Management et Sécurité. Ce Comité analyse et suit les risques opérationnels ainsi que tous les autres risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée, à l'exception de ceux couverts par l'ALCO et le CPC.

Risk Management

Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur ces comités auxquels il participe et dont il assure le suivi.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la culture « risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Depuis l'année 2011, le Risk Management assure le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen-Vie et Raiffeisen Ré.

Compliance

La fonction Compliance est en charge de la gestion du risque de non-conformité aux lois, réglementations respectivement pratiques professionnelles. Elle contribue, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de l'institut financier améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Dans ce contexte, la fonction Compliance centralise, évalue et réagit aux réclamations déposées par la clientèle.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

2. Types de risques

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

- a) risque de crédit** : il s'agit du risque de perte, partielle ou totale, due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;
- b) risque de concentration** : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique ;
- c) risque de pays** : il s'agit du risque de perte due à une situation politique ou à une décision du pouvoir politique d'un pays tiers ;
- d) risque de règlement** : il s'agit du risque de perte liée à la non-réception de sommes dues par une contrepartie ;
- e) risque de marché** : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;
- f) risque de liquidité** : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;
- g) risque opérationnel** : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

a) Risque de crédit

Ce risque est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Toutes les entités de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Tous les métiers opérationnels agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre de la politique de risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

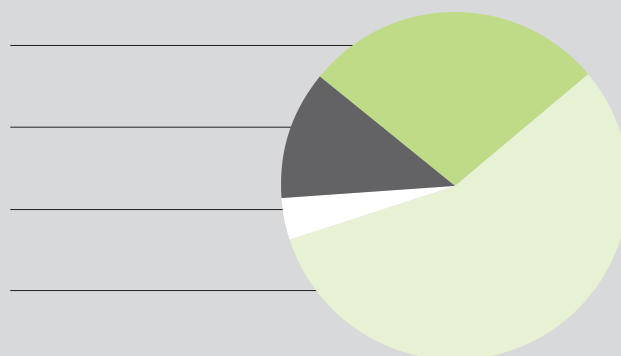
La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits, suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement), tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

Type d'opération	Créances envers la clientèle et crédit-bail (montants bruts)	
	2011 en EUR	2010 en EUR
Crédits hypothécaires résidentiels	2 388 920 572	2 164 422 962
Crédits commerciaux et industriels	1 234 129 838	1 107 808 992
Crédits retail et crédits lombards	519 322 605	496 791 609
Crédits aux administrations centrales et régionales	149 901 960	126 890 028
TOTAL	4 292 274 976	3 895 913 591

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Ventilation des opérations de crédit 2011

Crédits commerciaux et industriels 28 %
Crédits retail et crédits lombards 12 %
Crédits aux administrations centrales et régionales 4 %
Crédits hypothécaires résidentiels 56 %



A noter : Près des deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

Gestion des dépassements et procédure d'alerte

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre du comité de crédit.

Détection et suivi des défauts

L'approche standard de Bâle II retenue par la Banque lui impose un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la Banque dépasse 90 jours.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle II en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation au niveau du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75^e jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés au comité de crédit central qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque a développé un outil informatique de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé qui est utilisé par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

La politique de provisionnement

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeurs spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-devant.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

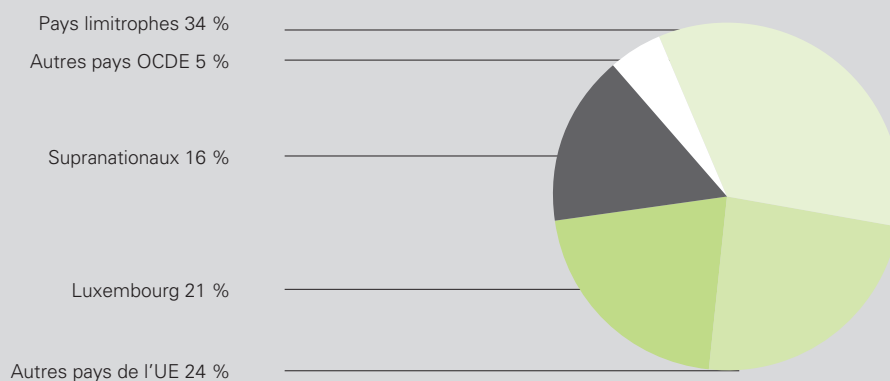
- Activités de marché pour compte propre

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie bancaire, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction des notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (dépôts interbancaires et portefeuille titres) par pays en 2011 est la suivante :

Ventilation de l'ensemble des expositions pour compte propre 2011



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers et sur base d'un avis des départements Crédits et Risk Management.

En cas de changement de notation externe, les principes suivants sont appliqués :

- downgrade d'un rating : adaptation par le Middle-Office du montant de la limite suivant la grille de référence,
- upgrade d'un rating : la limite reste inchangée, sauf engagement de la procédure de révision de limite par le département Marchés Financiers.

Le département Marchés Financiers dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations (taux fixe et « floating rate notes ») achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2011, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swaps (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2011 en EUR	2010 en EUR
Luxembourg	68 713 333	53 760 000
Autres pays EMUM*	774 251 404	764 666 575
Autres pays UE	0	0
Reste du monde	0	0
TOTAL	842 964 737	818 426 575

* autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément aux dispositions du point 12.6. a) de la partie VIII de la circulaire CSSF 06/273, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2011 en EUR	2010 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	120 611	94 497
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	13 620 428	9 919 968
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	2 488 471	3 655 609
TOTAL	16 229 510	13 670 074

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

b) Risque de concentration

Conformément à la circulaire CSSF 07/301 telle que modifiée par les Circulaires CSSF 08/338, CSSF 09/403 et CSSF 11/506, la Banque apporte une attention particulière à différents types de risque de concentration (risque de concentration provenant d'une exposition trop importante

sur des pays, sur des clients ou groupes de clients liés ou sur un secteur économique). Afin de maîtriser ce risque, la Banque a mis en place des procédures internes visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque.

- Concentration du risque de crédit

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

Secteur économique	Crédits et autres éléments du bilan	
	2011 en EUR	2010 en EUR
Administrations publiques et supranationales	18,07 %	12,11 %
Etablissements et intermédiaires financiers, assurances	13,45 %	24,79 %
Autres entreprises	19,21 %	17,59 %
Ménages et particuliers	49,25 %	45,49 %
Autres	0,02 %	0,02 %
TOTAL	100 %	100 %

'montants bruts' hors corrections de valeur.

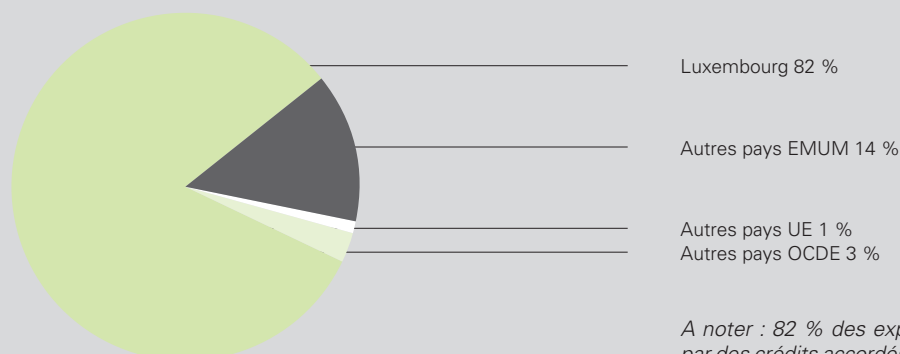
En ce qui concerne le risque de concentration résultant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

c) Risque de pays

Dans le but de limiter les risques liés à des événements politiques en territoires étrangers, la Banque n'investit et

ne traite exclusivement qu'avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays.

Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique 2011



A noter : 82 % des expositions de la Banque sont représentées par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risque de règlement

La Banque traite les opérations du marché interbancaire principalement avec des contreparties de première qualité. Elle a instauré un dispositif de limites par contrepartie et des plafonds géographiques ainsi que les contrôles nécessaires de ces limites.

Le contrôle du risque de règlement fait partie intégrante du contrôle des limites de contreparties dédiées à l'activité de la salle des marchés. En ce qui concerne les opérations traitées sur le marché monétaire (placements et emprunts interbancaires et opérations de change au comptant), le montant des transactions est réglé selon les usances du marché à date valeur deux jours suivant la date de transaction.

En matière d'opérations sur valeurs mobilières, la Banque maîtrise le risque de règlement en concluant en principe des opérations de type « payment against delivery ».

Les limites des contreparties bancaires de la Banque sont fixées en fonction des fonds propres de la Banque, de plafonds géographiques et du rating externe de la contrepartie.

En 2011, toutes les contreparties avec lesquelles la Banque a effectué des transactions ont honoré leurs engagements dans les termes initiaux des contrats.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

e) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue généralement quatre catégories de risque de marché :

- *le risque de taux d'intérêt*
- *le risque « Credit Spread »*
- *le risque de change*
- *le risque de variation de cours*

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) - et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont actuellement négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des procédures et au respect des limites.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liés à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement par le Middle-Office.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

- Value at Risk (VaR)

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode Variance/Covariance. Le Conseil d'Administration a fixé une limite « dynamique » de perte maximale autorisée, où des résultats négatifs réduisent le montant de la limite tandis que des résultats positifs ne l'augmentent pas. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99 %. Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1 %. Le Risk Management

suit régulièrement l'évolution des volatilités et des corrélations utilisées dans son modèle et propose le cas échéant des adaptations à l'ALCO.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des analyses de sensibilité. La Banque applique différents scénarios de déformation de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarios sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions des marchés. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de ± 200 points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)*- Le risque « Credit Spread »*

Le « credit spread » est défini comme la prime de risque que l'émetteur d'une obligation doit payer à l'acheteur. Elle peut être présentée sous forme de prime sur le taux actuel sans risque ou par une décote sur le prix.

Le « credit spread » d'une obligation peut varier sur les marchés des capitaux, indépendamment du risque pur de défaillance d'un émetteur. La Banque mesure le risque de « credit spread » sur les obligations détenues. Les variations de prix des obligations dues aux changements du « credit spread » sont isolées et suivies sur base journalière.

- Credit Value at Risk (CVaR)

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une même qualité de rating externe est utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99 %.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des analyses de sensibilité complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de la Banque à faire face à des situations économiques extrêmes.

- Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

- Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

f) Risque de liquidité

La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers. D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants », ce qui signifie que le refinancement de ses positions d'actif s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

Le risque de liquidité est suivi à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque.

- Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque recourt à son modèle développé en interne auquel elle modifie certains paramètres pour refléter une situation économique fortement dégradée.

Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarios de tests d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité d'une grande partie des éléments du portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des « repurchase agreements » ou via sa ligne de crédit auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFP de la Banque.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)***g) Risque opérationnel***

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne défini et mis en œuvre à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par la Direction de la Banque. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier, d'une analyse et d'un reporting au COROP.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

BCP (Business Continuity Plan)

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures, afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des systèmes. Grâce aux tests effectués, la Banque s'est assurée de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

Assurances

Dans le but de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles, la Banque souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation des différents risques inhérents à ses activités.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

3. Adéquation des fonds propres

Bâle II

Les normes Bâle II constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires, et principalement le risque de crédit ou de contrepartie, et les exigences de couverture de ces risques en fonds propres.

Bâle II répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques et inciter les banques à adopter les systèmes de mesure et de gestion les plus avancés ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2, qui institue le principe du dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;
- enfin le pilier 3, qui est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP) a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur ainsi qu'à l'environnement économique et aux développements interne et externe de la Banque.

ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et gagne en importance au regard des évolutions récentes.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- le processus de détection, de mesure, de gestion, de contrôle et de déclaration des risques ;
- le processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques que la Banque juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les quatre propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- un dispositif de gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés, mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)*Approche de la Banque :*

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle poursuit. Sur base de son profil des activités, la Banque détermine son profil de risque. Ce dernier énonce clairement les principaux risques auxquels la Banque est confrontée.

Le processus mis en œuvre pour mesurer, suivre et rapporter ces risques se décline selon une approche de liquidation et une approche de continuité (« going concern »). Dans le cadre du premier principe, ces risques sont quantifiés dans l'hypothèse de leur matérialisation et comparés à une valeur minimale requise afin de garantir le respect des engagements de la Banque.

Sous l'approche de continuité, ces risques sont quantifiés quant à leur impact sur le résultat annuel de la Banque et comparés par rapport à un niveau minimal de résultat garantissant la bonne continuation des affaires de la Banque.

Ces deux approches sont complétées par un programme de tests de résistance combinant des analyses de sensibilité de risques individuels (décrit précédemment) avec des analyses intégrées permettant d'évaluer l'impact de scénarios macroéconomiques. Les analyses de sensibilité des facteurs de risque identifiés comme principaux sont sujets à des évolutions défavorables. Les scénarios macroéconomiques sont représentatifs des risques encourus et de l'environnement dans lequel s'inscrivent les activités de la Banque et portent sur des évolutions défavorables.

Afin de garantir la pérennité de l'entreprise, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, d'en suivre l'évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par le Risk Management.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 – ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2011
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	49 907 860,89	0,00	0,00	0,00	49 907 860,89
Créances sur les établissements de crédit	664 155 677,13	0,00	0,00	0,00	664 155 677,13
Créances sur la clientèle	300 376 401,45	359 303 726,79	554 661 103,23	2 914 951 093,59	4 129 292 325,06
Opérations de crédit-bail	851 132,30	7 092 552,36	94 257 605,51	4 036 762,43	106 238 052,60
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	120 782 037,77	109 161 884,85	425 849 829,95	216 552 191,21	872 345 943,78
TOTAL	1 136 073 109,54	475 558 164,00	1 074 768 538,69	3 135 540 047,23	5 821 939 859,46

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2010
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	24 499 742,97	0,00	0,00	0,00	24 499 742,97
Créances sur les établissements de crédit	923 045 470,30	0,00	0,00	0,00	923 045 470,30
Créances sur la clientèle	270 344 399,08	331 570 170,54	484 636 783,38	2 659 542 979,78	3 746 094 332,78
Opérations de crédit-bail	1 067 394,07	5 175 672,53	84 639 337,27	2 959 240,36	93 841 644,23
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	35 240 413,16	134 160 212,07	481 651 598,81	331 733 979,49	982 786 203,53
TOTAL	1 254 197 419,58	470 906 055,14	1 050 927 719,46	2 994 236 199,63	5 770 267 393,81

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non bancaire uniquement.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante, selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2011	Valeurs non cotées 2011	Total 2011
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	872 345 943,78	0,00	872 345 943,78
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 010 039,50	0,00	2 010 039,50
Participations	0,00	913 515,27	913 515,27
Parts dans des entreprises liées	0,00	13 648 455,21	13 648 455,21
TOTAL	874 355 983,28	14 561 970,48	888 917 953,76

	Valeurs cotées 2010	Valeurs non cotées 2010	Total 2010
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	982 786 203,53	0,00	982 786 203,53
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	2 444 783,51	0,00	2 444 783,51
Participations	0,00	960 148,84	960 148,84
Parts dans des entreprises liées	0,00	13 651 309,20	13 651 309,20
TOTAL	985 230 987,04	14 611 458,04	999 842 445,08

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2011, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 235 620 431,20 EUR (au 31 décembre 2010 : 175 072 323,52 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2011	2010
Titres du portefeuille des immobilisations financières	425 005 152,94	459 727 325,10
Titres du portefeuille de placement	447 340 790,84	523 058 878,43
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	872 345 943,78	982 786 203,53

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2011, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 1 127 695,98 EUR (au 31 décembre 2010 : 8 543 877,11 EUR).

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières émis ou garantis par des débiteurs du secteur public de pays industrialisés et refinancés par les fonds propres de la Banque, respectivement liés à un swap de taux d'intérêt s'élève à 425 235 952,14 EUR (au 31 décembre 2010 : 456 870 786,40 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la valeur comptable et la juste valeur du portefeuille des immobilisations financières s'établit à 230 799,20 EUR.

Au 31 décembre 2011, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2011	2010
Disagios	909 776,31	742 566,33
Agios	2 642 017,83	1 978 332,97

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE**

Au 31 décembre 2011, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 348 635,60 EUR (au 31 décembre 2010 : 516 677,44 EUR).

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Parts détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen S.A. Luxembourg	99,99 %	31.12.2011	EUR	11 028 531,00	194 708,000
Raiffeisen Ré S.A. Luxembourg	99,98 %	31.12.2011	EUR	2 405 340,00	0
Raiffeisen-Vie S.A. Luxembourg	50,00 %	31.12.2011	EUR	6 459 738,00	965 398,00

**hors résultats de l'exercice*

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2011	2010
Valeurs à recevoir à court terme	2 546 517,31	4 833 291,46
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	478 062,24	241 919,86
TOTAL	3 025 941,17	5 076 572,94

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	462 371 077,10	19 895 400,00	-49 725 324,00	0,00	432 541 153,10	-7 536 000,16	0,00	425 005 152,94
2. Participations	1 190 053,19	5 350,68	-7 264,98	0,00	1 188 138,89	-260 723,45	-13 900,17	913 515,27
3. Parts dans les entreprises liées	13 764 304,01	0,00	0,00	0,00	13 764 304,01	0,00	-115 848,80	13 648 455,21
4. Actifs incorporels dont :	15 389 039,57	3 469 001,68	0,00	0,00	18 858 041,25	-7 731 505,85	0,00	11 126 535,40
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	15 389 039,57	3 469 001,68	0,00	0,00	18 858 041,25	-7 731 505,85	0,00	11 126 535,40
5. Actifs corporels dont :	76 794 975,55	9 400 372,61	-480 611,63	0,00	85 714 736,53	-41 454 134,54	-497 437,25	43 763 164,74
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencement	60 973 908,63	2 800 620,82	-447 769,58	974 228,50	64 300 988,37	-29 616 642,39	-438 776,41	34 245 569,57
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	8 644 515,24	2 486 441,38	0,00	0,00	11 130 956,62	-8 279 271,23	-36 075,42	2 815 609,97
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	4 892 044,85	457 107,41	-5 602,05	0,00	5 343 550,21	-3 558 220,92	-22 585,42	1 762 743,87
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	2 284 506,83	3 656 203,00	-27 240,00	-974 228,50	4 939 241,33	0,00	0,00	4 939 241,33

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS**

Les actifs corporels comprennent pour une valeur d'acquisition de 44 125 174,41 EUR (au 31 décembre 2010 : 40 693 601,05 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées (non consolidées) et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2011	Participations 2011
Créances sur la clientèle	3 284 162,74	22 795,89
Opérations de crédit-bail	0,00	775 721,98
TOTAL	3 284 162,74	798 517,87

	Entreprises liées 2010	Participations 2010
Créances sur la clientèle	3 546 290,95	134 932,12
Opérations de crédit-bail	0,00	926 741,29
TOTAL	3 546 290,95	1 061 673,41

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2011, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 122 843 597,32 EUR (au 31 décembre 2010 : 118 866 451,70 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Les actifs qui ont un caractère subordonné relèvent des postes suivants :

	2011	2010
Créances sur la clientèle	982 400,64	981 165,08

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2011, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour un montant de 855 409 232,39 EUR (au 31 décembre 2010 : 952 007 836,13 EUR). Le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève au 31 décembre 2011 à 2 000 000,00 EUR (au 31 décembre 2010 : 2 000 000,00 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES**

Les créances sur des entreprises liées (non consolidées) et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

Au 31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2011
Dettes envers des établissements de crédit	327 789 017,52	31 498 598,93	1 349 712,99	8 750 160,59	369 387 490,03
Dettes envers la clientèle	3 815 799 149,36	587 854 848,90	209 320 177,05	183 057 550,84	4 796 031 726,15
dont :					
dépôts d'épargne à vue	292 958 847,64	0,00	0,00	0,00	292 958 847,64
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	4 943 250,01	18 745 384,51	144 939 363,47	124 346 976,67	292 974 974,66
autres dettes à terme et à préavis	667 555 563,76	569 109 464,39	64 380 813,57	58 710 574,17	1 359 756 415,89
Dettes représentées par un titre	72 379 838,79	112 696 598,92	147 912 968,72	1 899 418,34	334 888 824,77
Passifs subordonnés	0,00	0,00	12 500 000,00	30 000 000,00	42 500 000,00
TOTAL	4 215 968 005,67	732 050 046,75	371 082 858,76	223 707 129,77	5 542 808 040,95

Au 31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2010
Dettes envers des établissements de crédit	430 511 636,17	27 236 289,12	1 765 799,34	6 599 502,13	466 113 226,76
Dettes envers la clientèle	3 971 520 942,63	311 452 027,67	209 136 858,85	202 945 751,54	4 695 055 580,69
dont :					
dépôts d'épargne à vue	325 444 907,64	0,00	0,00	0,00	325 444 907,64
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	12 043 770,42	23 368 922,76	151 324 350,49	142 789 464,45	329 526 508,12
autres dettes à terme et à préavis	660 941 201,18	287 894 540,78	57 319 678,10	59 856 235,42	1 066 011 655,48
Dettes représentées par un titre	24 935 089,84	168 779 582,72	109 562 618,59	1 876 598,05	305 153 889,20
Passifs subordonnés	0,00	12 500 000,00	12 500 000,00	30 000 000,00	55 000 000,00
TOTAL	4 426 967 668,64	519 967 899,51	332 965 276,78	241 421 851,72	5 521 322 696,65

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2011	2010
Valeurs à payer à court terme	24 302 844,98	8 253 526,51
Créanciers privilégiés	6 645 957,38	7 463 217,22
Créanciers divers	2 705 348,76	4 556 076,38
TOTAL	33 654 151,12	20 272 820,11

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 522 859,69 EUR (au 31 décembre 2010 : 2 244 434,83 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2011, respectivement échus au cours de l'exercice 2011, se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
12.500.000	4,50 %	15.11.2004	15.11.2011
12.500.000	4,25 %	30.10.2006	30.10.2013
30.000.000	5,00 %	26.03.2010	26.03.2017

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.17 - PROVISIONS**

Au 31 décembre 2011, le poste des « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2011	2010
Provisions AGDL	63 485 703,42	63 485 703,42
Provisions pour litiges	2 903 064,26	2 965 489,55
Provision forfaitaire	2 744 006,01	2 744 006,01
Provisions pour charges	7 503 012,82	6 266 703,61
Autres provisions	38 128,24	38 128,24
TOTAL	76 673 914,75	75 500 030,83

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 12 836 433,23 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2010 : 12 527 348,02 EUR).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1^{er} septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont réservées aux investisseurs tiers.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR

Au 31 décembre 2011, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 213 675,00 EUR (31 décembre 2010 : 187 700,00 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2011 à 2 103,00 EUR (2010 : 2 103,00 EUR) et qui est composé de 4212 parts de catégorie A et 4200 parts de catégorie B, est éliminé à concurrence de 1 053,00 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties, en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A, dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B, dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES (suite)**

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C, dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	187 700,00	186 767 687,43	-
Associés entrants	68 400,00	-	-
Associés sortants	-42 425,00	-	-
Résultat de l'exercice clos le 31.12.10	-	-	16 565 134,29
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	-	16 565 134,29	-16 565 134,29
- Dividendes aux parts sociales	-	-	-
Solde au 31 décembre 2011	213 675,00	203 332 821,72	-

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2011	2010
BANQUE RAIFFEISEN	8 720 171,99	9 174 697,58
CAISSES RAIFFEISEN affiliées, comptes regroupés	8 534 319,25	7 407 386,71
TOTAL	17 254 491,24	16 582 084,29
Ecritures de consolidation		
Elimination partielle de la dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	16 950,00	16 950,00
Résultat des comptes consolidés	17 237 541,24	16 565 134,29

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2011	Participations 2011
Dettes envers la clientèle	25 875 125,76	70 246 287,96
	Entreprises liées 2010	Participations 2010
Dettes envers la clientèle	17 978 067,28	69 295 055,61

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES**

Au 31 décembre 2011, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 122 468 346,30 EUR (31 décembre 2010 : 119 642 336,88 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2011	2010
Garanties et autres substituts directs de crédit	74 220 385,44	63 397 380,07
Garanties par endos	29 022,50	108 386,25
Contre-garanties	143 207 879,45	131 640 861,37
TOTAL	217 457 287,39	195 146 627,69

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2011	2010
Crédits confirmés, non utilisés	821 535 196,28	725 177 178,18

(chiffres exprimés en euros)

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées au 31 décembre 2011 concernent uniquement des Interest Rate Swaps.

Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante, en fonction de leur durée résiduelle :

	2011 <i>(en valeur notionnelle)</i>	2010 <i>(en valeur notionnelle)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	175 000 000,00	101 430 000,00
3 - 12 mois	46 625 000,00	30 000 000,00
1 - 5 ans	455 441 666,67	457 117 063,49
plus de 5 ans	165 898 070,17	229 879 511,28
TOTAL	842 964 736,84	818 426 574,77

	2011 <i>(en valeur de marché)</i>	2010 <i>(en valeur de marché)</i>
Interest Rate Swaps (Contrats "over the counter" (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	84 487,75	86 734,08
3 - 12 mois	-134 937,40	-299 591,73
1 - 5 ans	2 645 962,80	6 073 437,38
plus de 5 ans	-16 546 227,15	-9 473 170,51
TOTAL	-13 950 714,00	-3 612 590,78

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION**

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune
- les opérations fiduciaires
- la détention d'avoirs de tiers
- la prise ferme de titres

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2011	2010
Loyers perçus	1 317 501,51	1 442 882,25
Reprise de provisions pour impôts	450 443,83	1 195 948,29
Reprise d'autres provisions	581 464,99	437 771,27
Remboursement sinistres AGDL	1 505 846,98	3 211 167,10
Plus-values de cession d'immeubles	441 092,41	2 385 459,37
Plus-values de cession de participations	0,00	32 177,73
Produits concernant des exercices antérieurs	399 677,81	206 268,13
Autres	204 692,82	115 468,85
TOTAL	4 900 720,35	9 027 142,99

(chiffres exprimés en euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2011	2010
Dotations aux provisions AGDL	0,00	3 211 167,10
Frais concernant des exercices antérieurs	107 697,99	174 303,11
Dotations aux provisions pour litiges	30 000,00	77 177,80
Autres	120 079,94	102 684,74
TOTAL	257 777,93	3 565 332,75

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2011	Engagements au 31.12.2011
Membres des organes d'administration et de surveillance	32 857	980
Membres de la structure de direction (38 personnes)	8 211	243

	Avances et crédits au 31.12.2010	Engagements au 31.12.2010
Membres des organes d'administration et de surveillance	28 611	1 028
Membres de la structure de direction (37 personnes)	7 551	569

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice 2011, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2011	Nombre 2010
Direction	3	3
Cadres supérieurs	34	34
Salariés	481	465
TOTAL	518	502

NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2011	Pension de retraite 2011
Membres des organes d'administration et de surveillance	191	0
Membres de la structure de direction (38 personnes)	4 934	471
TOTAL	5 125	471

	Emoluments 2010	Pension de retraite 2010
Membres des organes d'administration et de surveillance	132	0
Membres de la structure de direction (37 personnes)	5 077	504
TOTAL	5 209	504

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2011	2010
Contrôle légal des comptes	225	221
Services de conseil fiscal	5	4
Autres services	6	10
TOTAL	236	235

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**NOTE 4.36 - PROVISIONS AGDL**

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celle du 11 juin 1997, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants en argent et tous les investisseurs d'opérations autres que celles portant sur un dépôt d'argent, personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que celles de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal de 100 000 EUR ou sa contre-valeur en monnaie étrangère par déposant et par investisseur, sans qu'un déposant et investisseur ne puisse toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts, respectivement de créances, dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant constitue un plafond absolu et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelle autre somme.

La Banque a constitué des provisions pour des engagements éventuels futurs liés à la Garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à 63 485 703,42 EUR (31 décembre 2010 : 63 485 703,42 EUR).

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
36 89 59

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
50 65 71-1

Bech-Kleinmacher

46, route du Vin
L-5405 Bech-Kleinmacher
23 69 85 66

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
31 81 42

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
23 62 01 52

Bettembourg

29, rue de la Gare
L-3237 Bettembourg
51 58 25

Clemency

39, rue Haute
L-4963 Clemency
50 75 42

Clervaux

29, Grand-Rue
L-9710 Clervaux
92 19 59

Crauthem

1, rue de Bettembourg
L-3326 Crauthem
36 87 61

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
80 80 93

Differdange

6 - 8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
58 35 09

Dudelange

70, avenue G.-D. Charlotte
L-3440 Dudelange
52 02 12

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
72 01 77

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
53 01 26

Ettelbruck

71, Grand-Rue
L-9051 Ettelbruck
81 25 52

Feulen

27, route de Bastogne
L-9176 Niederfeulen
81 02 14

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
75 02 41

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
78 00 35

Kayl

3, rue Jos. Muller
L-3651 Kayl
56 71 56

Kehlen

6, rue de Mamer
L-8280 Kehlen
30 99 41

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 22 08

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
47 03 35

Lux-Merl

46, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
24 50 24 98

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
31 97 91

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
32 00 67

Mondercange

14, rue d'Esch
L-3920 Mondercange
55 76 67

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
23 66 26-1

Niederanven

130a, route de Trèves
L-6940 Niederanven
34 81 77-1

Noerdange

3, Dikrecherstrooss
L-8550 Noerdange
23 62 27-1

Perl

2, route d'Arlon
L-8825 Perlé
23 64 00 15

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
50 42 07

Redange

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
26 62 36-1

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
23 60 71-1

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
23 63 02 26-1

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
35 72 31-1

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
59 30 54

Steinfurt

16-18 rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfurt
39 60 92

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
31 93 54

Troisvierges

8, Grand-Rue
L-9905 Troisvierges
26 95 73 11

Useldange

18, route de Boevange
L-8707 Useldange
23 63 90 11

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
33 30 03

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
74 02 07

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
99 83 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
26 95 10-1

Wincrange

Maison 61
L-9780 Wincrange
26 91 51-1

Wormeldange

123, rue Principale
L-5480 Wormeldange
76 03 37-1

